

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Jacky CALIPPE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Sandrine TETU.

Date de la convocation à domicile : 24 février 2020

Date d'affichage du compte rendu : 9 mars 2020

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Guy DIZAMBOURG est désigné en qualité de secrétaire par les membres du Conseil municipal.

II. Adoption des comptes rendus des séances du 12 septembre et 29 octobre 2019 :

En l'absence de remarques, les comptes rendus des réunions des 12 septembre et 29 octobre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

III. & IV. Adoption du compte de gestion 2019 budget principal & budget annexe :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, lequel tient compte du résultat du budget annexe du lotissement « Les Ajoncs », soit – 344 297,89 € (D 002) en résultat de fonctionnement, aboutissant à un résultat de clôture de l'exercice 2019 de :

· Section investissement →	206 987,99 €
· Section fonctionnement →	+ 328 753,12 €
TOTAL budget principal →	+ 535 741,11 €
- Budget annexe lotissement	- 344 297,89 €
	+ 191 443,22 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V. Adoption du compte administratif 2019 du budget principal :

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, élu au préalable par l'assemblée délibérante afin de présenter le compte administratif, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine les comptes administratifs 2019 qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	439 320,92 €
Recettes :	539 340,10 €
Excédent de l'exercice :	100 019,18 €
Report N-1	228 733,94 €
Excédent de clôture :	328 753,12 €

Investissement

Dépenses :	105 148,06 €
Recettes :	323 061,97 €
Excédent de l'exercice :	217 913,91 €
Report N-1	- 10 925,92 €
Excédent de clôture R001 :	206 987,99 €
Restes à réaliser :	- 230 500,00 €
Besoin de financement 1068 :	23 512,01 €

VI. Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe « Les Ajoncs » :

Fonctionnement

Dépenses :	625 435,69 €
Recettes :	281 138,17 €
Déficit de l'exercice :	- 344 297,52 €
Report N-1	0,37 €
Déficit de clôture :	- 344 297,89 €

Investissement

Dépenses :	0 €
Recettes :	238 803,85 €
Excédent de l'exercice :	238 803,85 €
Report N-1	- 238 803,85 €
Résultat de clôture :	0 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs du budget communal 2019 et du budget « Les Ajoncs ».

VII. Affectation des résultats 2019 du budget principal :

Les membres du Conseil municipal, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2019, délibèrent et affectent, à l'unanimité, les résultats suivants au budget 2020 :

Fonctionnement

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de :
· **305 241,11 € au compte R002.**

Investissement

- Report de l'excédent d'investissement de :
 - 206 987,99 € au compte R001,
- Besoin net de la section investissement, soit l'excédent d'investissement cumulé pour 206 987,99 € - RAR négatif repris en dépenses – recettes pour 230 500 € :
 - 23 512,01 € au compte R1068.

VIII. Affectation des résultats 2019 du budget annexe « Les Ajoncs » :**Fonctionnement**

- Affectation du déficit cumulé de fonctionnement de :
 - 344 297,89 € au compte D002.

IX. Elections municipales les 15 et 22 mars 2020, organisation du bureau de vote :

8 h – 10 h :	Jacquy MANIER Christine BERTHE Bernard LAVOINE	10 h – 12 h :	David LECAT Christian VERMEESCH Jacky CALIPPE
12 h – 14 h :	Guy DIZAMBOURG Françoise CAZIER André SANNIER	14 h – 16 h :	Françoise ANCELIN Daniel MASSON Marcelle DEFONTAINE
16 h – 18 h :	Jean-Pierre BOUDINELLE Christine SANNIER Marcelle DEFONTAINE		

X. Proposition d'acquisition d'un nouveau matériel informatique suite à l'obsolescence du système d'exploitation Windows 7 Pro :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 2 ordinateurs de la mairie fonctionnent toujours sous le système d'exploitation Windows 7 alors que le 14 janvier 2020 a sonné l'arrêt officiel du support et donc des mises à jour de Windows 7.

Conserver Windows 7 devient risqué car les failles de sécurité ne sont plus corrigées par Microsoft. Il s'agit de migrer vers Windows 10 mais le matériel actuel n'est pas compatible, c'est pourquoi il devient urgent de remplacer les deux postes informatiques de la mairie.

M. le Maire présente deux devis de notre prestataire informatique JVS Mairistem, l'un avec acquisition du matériel, l'autre avec financement (location) :

	Matériels (€ TTC)	Installation (€ TTC)	Coût total
☛ Acquisition	2 508,00	420,00	2 928,00 € TTC dont 488 € à récupérer de FCTVA
☛ Financement	2 508,00	420,00	3 annuités de 1 170,03 € TTC, soit 3 510,09 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De valider l'acquisition des deux postes informatiques et d'autoriser le mandatement de cette dépense à l'article 2183 opération 106 avant le vote du budget 2020.

XI. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Encaissement de 2 chèques des **Assurances Mutuelle de Picardie** concernant d'une part, le matériel dérobé (3 366 €) et d'autre part le remboursement d'un panneau de signalisation (145,61 €),
- Règlement du bâtiment technique pour 115 000 € augmenté de 2 448,35 € de frais de notaire,
- Règlement d'une facture de 600,48 € TTC pour réparation sur toitures : agence postale et « Epine Rose »,
- Droit de préemption non exercé relatif à la vente de 3 biens immobiliers.

XII. Divers :

Avis défavorable du Conseil municipal :

☛ M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 17 février dernier de la société Thérigny Immobilier de Friville-Escarbotin, présentant une offre pour l'acquisition des 7 dernières parcelles disponibles du lotissement « Les Ajoncs » pour la somme de 165 000 €, soit ramené au m², le prix est de 35 €/m² au lieu de 52 €/m², prix de vente actuel.

M. le Maire demande l'avis des membres du Conseil sachant qu'entre temps, une parcelle vient d'être réservée. Les membres du Conseil estiment le prix proposé beaucoup trop bas et refusent donc cette proposition. De plus, la commercialisation du lotissement est récente et la commune n'est pas demandeur pour le moment. Il sera demandé à la Société Thérigny une contre-proposition à cette offre.

☛ Demande de subvention émanant de l'association française des sclérosés en plaques.

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour valider :

☛ Le versement à l'A.S.V. (Association Sportive de Valines), avant le vote du budget 2020, du montant de la subvention qui leur est annuellement accordée, soit la somme de 2 000 euros.

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Mathieu BRIANT, Président du club de football de Valines, l'A.S.V. En effet, devant régler, en début d'année, à la Ligue des Hauts de France une participation aux frais de licence, dépense importante, le club se trouve en situation financière tendue.

☛ Le remboursement à M. Philippe Dècle de frais de déplacement, un aller-retour à Amiens pour une expertise médicale, soit la somme de 57,40 € (140 km x 0,41 €).

☛ L'agencement intérieur du véhicule Kangoo pour :

1 plancher et une paroi = 473,10 € HT,

L'acquisition d'1 triangle + 1 gyrophare à led + la pose de bandes rouges à l'arrière du véhicule ainsi que le logo de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée :

☛ Coût du service ADS relatif à l'instruction des documents d'urbanisme de l'année 2019 : 3 427 €.

XI. Droit d'initiative :

M. Guy DIZAMBOURG demande si une autorisation préalable à la démolition d'un bâtiment est nécessaire. M. le Maire répond qu'à ce jour, avec le PLU, il n'y a pas de permis de démolir à déposer. Par la suite, lorsque le PLU sera applicable à compter du 12 mars prochain, une délibération devra être prise pour instaurer le dépôt d'un permis de démolir.

Mme Françoise ANCELIN indique qu'un trou important s'est formé sur la chaussée devant chez elle, rue Henri Dunant, depuis les travaux d'assainissement. Ce trou a été rebouché plusieurs fois mais se reforme. M. le Maire répond que le problème a été signalé lors de la dernière réunion de chantier.

M. David LECAT fait remarquer qu'il y a un big bag de cailloux rouges sur le trottoir en face de l'Epine Rose. M. le Maire répond que cela est dû au déplacement des jardinières initialement posées à cet endroit et que ce big bag doit être retiré.

--- L'ordre du jour de ce conseil étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Christian	
LECAT David		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		SANNIER Christine	
BERTHE Christine		CAZIER Françoise	
CALIPPE Jacky			